

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_10_220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à 19h00, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à LE MAZEAU, en session ordinaire sous la Présidence
Titulaires : 38 de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 19 octobre 2022

- Titulaires : 27
- Suppléants : 4

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Votants : 30

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezaïs
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. PORCHER Charly)
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezaïs (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

EXCUSÉS :

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : SUIVI ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT 2020-2022 : AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE (2023-2024)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GUILLON.

Monsieur GUILLON rappelle qu'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été mise en place en 2020, et que le marché de suivi-animation qui y était associé a été attribué à HATÉIS HABITAT de la Roche sur Yon.

Monsieur GUILLON explique que cette opération programmée pour une durée de 3 ans à compter de l'année 2020, peut être reconduite pour 2 ans (2023-2024) et faire l'objet d'une tranche optionnelle.

Au vu du bilan des années 1 et 2 et de la collaboration avec le bureau d'études HATÉIS, il est proposé d'affermir la tranche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment sa compétence en matière de politique du logement ;

Vu les articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2019CC_12_236 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2019 attribuant le marché du suivi-animation du dispositif de l'OPAH 2020-2022 (tranche ferme) et 2023-2024 (tranche optionnelle) à HATÉIS HABITAT ;

Considérant la volonté de reconduire le dispositif OPAH pour une durée de 2 ans (2023-2024) ;

Considérant la nécessité d'affermir cette tranche optionnelle pour les années 2023-2024 ;

Considérant que le marché avait été attribué pour un montant annuel de 49 825 € HT, soit 149 475 € HT pour la tranche ferme, et 99 650 € HT pour la tranche optionnelle ;

Considérant que les pièces du marché stipulent que cette tranche pourra être affermée à la fin de la tranche ferme au regard d'une décision de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;

Monsieur le Président demande au Conseil :

- Son accord pour affermir la tranche optionnelle (2023-2024) du marché pour le suivi-animation de l'OPAH dont l'association HATÉIS HABITAT est titulaire.
- Pour l'autoriser à signer l'ordre de service d'affermissement de cette tranche et de procéder à sa notification.
- Pour prendre toute décision concernant l'exécution de cette tranche.

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 8/11/2022 SLO

ID : 085-248500563-20221025-2022CC_10_220-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- Donne son accord pour affermir la tranche optionnelle (2023-2024) du marché pour le suivi-animation de l'OPAH dont l'association HATÉIS HABITAT est titulaire.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ordre de service d'affermissement de cette tranche et de procéder à sa notification.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de cette tranche.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 25 octobre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 8/11/2022 SLO

ID : 085-248500563-20221025-2022CC_10_220-DE